

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 JUIN 2021

Présidence Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Romaric SPIRE, Mireille COQUELLE, Odile ROBINET, adjoints.

François BOUCHEZ, Sébastien PIATKOWSKI, Dominique DE GRIFFOLET, Philippe NIEPOROWSKI

CONSEILLERS ABSENTS :

Béatrice ESTEBAN a donné pouvoir à Romaric SPIRE

Franck MANNESSIER-PARSY a donné pouvoir à François BOUCHEZ

SECRETARE : Mme Dominique de GRIFFOLET

* **Adoption du Conseil Municipal du vendredi 26 mars 2021** :

Suite aux remarques de Monsieur Franck MANNESSIER-PARSY, celui-ci souhaite apporter des modifications dans le compte rendu du vendredi 26 mars 2021.

1^o- « Approbation et vote du budget 2021 » délibération 5/2021.

La décision n'est pas prise à l'unanimité, Monsieur Franck MANNESSIER-PARSY s'est abstenu pour ce vote. Il faut donc modifier comme suit : **8 voix pour et 1 abstention.**

2^o- « Prévisions travaux 2021 » délibération 7/2021.

Nous avons noté « vote à bulletins secrets pour les prévisions travaux, demandé par Monsieur Franck MANNESSIER-PARSY ».

Hors, Monsieur Franck MANNESSIER-PARSY a demandé le vote à bulletins secrets pour uniquement l'opération 94 : « **Arboretum Mur d'Enceinte** » **partie communale**. Le vote à bulletins secrets pour la totalité des opérations a été demandé par le maire.

9 voix pour les opérations 92-93-95-96-97.

8 voix pour l'opération 94 et 1 voix contre.

Décision prise à l'unanimité.

* **ARC : Fonds de Concours 2020/2021** :

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le **solde** du versement du fonds de concours de l'ARC 2020 pour les projets d'investissements suivants :

	H.T.	A.R.C.
- Voirie et trottoirs : entreprise EUROVIA	23 635.00 €	11 817.00 €
- Baie 0 : manufacture VINCENT-PETIT	7 828.00 €	3 914.00 €
BRASSART	1 404.00 €	702.00 €
- Projet bibliothèque : architecte LUISIN Jacky	1 850.00 €	925.00 €

Soit un total de 17 358.00 € (solde de 2020)

Partie communale : l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) nous a imposé un mur bahut, surmonté de ganivelles, coût total 16 919.00 € H.T. Nous avons sollicité le Conseil Départemental et obtenu une participation à hauteur de 4 440.00 €, le fonds de concours de l'ARC à hauteur de 8 459.00 € soit une participation de la commune à hauteur de 4 020.00 €.

A ces coûts s'ajoutent les frais de la procédure 3 890.00 € et du géomètre 1 008.00 € se répartissant de la façon suivante 70 % pour la commune et 30 % pour la famille PELLIER-PERROT. Prise en charge par la protection juridique 3 426.00 €. Frais d'avocat 2 991.00 € et de géomètre 3 480.00 € de la commune.

Pour rappel, ces travaux du « Mur d'Enceinte » ont été initiés en 1985.

Séance levée à 20 heures 10.

Le Maire,
Jean-Pierre LEBOEUF

